



Comment sortir de la crise politique ? (3/3)

La séquence engagée en juin 2024 avec la dissolution de l'Assemblée nationale voit notre système représentatif mis à mal. Pour faire face, des issues démocratiques sont à trouver.

Le cadre de la Constitution ne fait que favoriser la présidentialisation, qui freine tout compromis. Il faut de toute urgence repenser la distribution du pouvoir.

Depuis les vœux du président de la République et surtout l'échec de la première motion de censure déposée contre le premier ministre, le 16 janvier, tout est fait pour minimiser la gravité de la situation. Pourtant, rien n'a vraiment changé depuis la dissolution de juin 2024. Le gouvernement Bayrou ne dispose pas plus de soutien politique ou de légitimité que le gouvernement Barnier.



CAROLINA CERDA-GUZMAN
Maîtresse de conférences en droit public à l'université de Bordeaux

à l'exécutif une stabilité et une capacité d'action, est devenue une entrave. Le texte actuel et la lecture qui en est faite ne sont pas adaptés à la nouvelle donne politique, et cette prise de conscience n'a pas encore été faite. On veut continuer à appliquer ce texte comme cela a toujours été fait. Le premier ministre, qui ne dispose d'aucun accord de gouvernement préalable et n'est pas issu du

parti ayant remporté les élections législatives, refuse de demander le vote de confiance après sa déclaration de politique générale (et donc préfère utiliser l'article 50-1 plutôt que l'article 49 alinéa 1), car c'est ainsi que cela a été fait par le passé. Mais une telle position, consistant à s'en tenir à la pratique classique de la Constitution, n'est plus tenable, car elle accroît le décalage entre les institutions et la réalité politique. Il

Nous avons actuellement une démocratie par éclipses tous les cinq ans, ou au bon vouloir du président.

est nécessaire de repenser la « salle des machines », c'est-à-dire la manière dont est redistribué le pouvoir, de toute urgence.

À défaut peut s'instaurer une longue période d'engourdissement démocratique, dont l'issue ne sera que plus conflictuelle. Pour sortir de la crise, il faut sortir du cadre de pensée de la Ve, et ce le plus tôt possible, pour éviter d'en arriver à un effondrement du système qui empêcherait d'imaginer collectivement et sereinement de nouvelles règles du jeu politique. ■



À LIRE

Sortir de la V. Pour une fabrique citoyenne de la Constitution, de Caroline Cerda-Guzman, éditions du Détour, 2024.

La Constitution au XXI^e siècle. Histoire d'un fétiche social, de Lauréline Fontaine, éditions Amsterdam, 2025.

La Constitution maltraitée. Anatomie du Conseil constitutionnel, de Lauréline Fontaine, éditions Amsterdam, 2024, Prix éthique Anticor.

Le texte constitutionnel a été privé de son effectivité politique. Ce n'est pas lui d'abord qui pose problème, mais la manière dont nous l'envisageons.

La situation présente me semble être le prolongement d'un état des choses plus ancien : les représentations de la politique et des questions constitutionnelles partagées dans l'espace public ne pouvaient que conduire à ce que nous vivons. Au lieu que la Constitution soit envisagée comme une véritable limite politique à l'exercice incontrôlé, capricieux ou abusif du pouvoir politique, celle-ci est la plupart du temps reléguée à son aspect « technique » et envisagée comme une pure ressource pour les titulaires de l'exercice du pouvoir. Paradoxe d'ailleurs, si l'on réalise que, dans le même temps, elle est souvent présentée comme notre « pacte social », l'incarnation de nos idéaux fondateurs. Mais, dès que, à propos de l'exercice réel du pouvoir, il s'agit de dire ce qu'il y a dedans, c'est une tout autre musique qui se joue.

Depuis des mois, les constitutionnalistes parlent fréquemment dans l'espace public et beaucoup de citoyens ou journalistes ont le sentiment de devenir des constitutionnalistes, en comprenant enfin la Constitution. Mais le bilan de ce mouvement est très décevant : tout – et son contraire – semble pouvoir être dit sur cette dernière et la manière de l'interpréter, et la main est ainsi laissée au pouvoir lui-même. Peu de réflexions sont produites sur ce qu'on pense qu'elle doit être,

Tout semble pouvoir être dit sur la manière d'interpréter la Constitution, et la main est laissée au pouvoir lui-même.



LAURÉLINE FONTAINE
Professeure de droit public

même s'il apparaît en creux des analyses que tout le monde ne pense pas la même chose à ce propos. Mais la conséquence de cela est que la Constitution ne peut pas ainsi servir les intérêts du plus grand nombre. Même le Conseil constitutionnel en fait un instrument très faible. Comme je l'écris dans *la Constitution au XXI^e siècle*, nous avons

réussi le tour de force de priver le texte de son effectivité juridique, « motif pris de son caractère politique », c'est-à-dire le fait qu'elle concerne le jeu politique.

Il faut donc bien comprendre ce qui se passe ici : si la portée politique de la Constitution la rend inefficace sur le plan des limites qu'elle contient, elle ne sert plus qu'à une seule chose, légitimer l'existence et l'exercice du pouvoir, auquel rien ne peut être efficacement opposé. Je propose ainsi, en refaisant l'histoire de ce que nous avons vraiment fait avec les constitutions depuis qu'elles s'écrivent, c'est-à-dire depuis 250 ans, qu'on s'aperçoive que ce n'est sans doute pas avec des changements d'ordre constitutionnel que l'on pourra imaginer résoudre ce qui aujourd'hui nous paraît problématique. Bon ou mauvais, ce n'est pas d'abord le texte actuel qui pose problème, mais la manière dont nous l'envisageons et l'interprétons collectivement.

En laissant croire qu'il suffit de changer le texte sans changer son statut et sa fonction, on s'assure que, comme force collective, nous restons encore longtemps à distance d'un texte dont les organes de pouvoir, qu'on soit ou non d'accord avec eux, garderont la maîtrise. Je crois que c'est cela qui est en jeu dans l'analyse de cette dite « crise ». ■